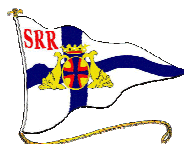


49ème Semaine de La Rochelle Dériveurs



AVIS DE COURSE

**Sélective Nationale
505, Fireball**

Du samedi 26 mai au lundi 28 mai 2012

AUTORITE ORGANISATRICE

Société des Régates Rochelaises
Avenue de la Capitainerie
17 000 La Rochelle
Tél. 05 46 44 62 44
Fax. 05 46 34 11 12
www.srr-sailing.com

1. REGLES APPLICABLES

Les règles telles que définies dans "Les Règles de course à la Voile ISAF 2009/2012".
Les règlements fédéraux et les prescriptions nationales de la FFVoile.
Les règles de Classe, les règles de sélection et les règles de jauge de celle-ci.
Les instructions de course, le présent avis de course et leurs éventuels avenants.

2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité) telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS

La régate est ouverte à tous les bateaux des classes 505 et FIREBALL.
Sont autorisés à courir, les concurrents français et les concurrents de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales.
Les concurrents français doivent être titulaires d'une licence de la FFVoile en cours de validité, signée et visée par un médecin.
Tous les concurrents, français ou étrangers, doivent présenter le certificat de jauge de leur classe.
Les concurrents étrangers non licenciés en France doivent justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les concurrents doivent adresser leur inscription par courrier, accompagnée d'un chèque, avant le 14 mai 2012, à la Société des Régates Rochelaises.
Droits d'inscription : **80 €** jusqu'au 14 mai 2012
Passée cette date, les droits d'inscription sont majorés de 20 € (cachet de la poste faisant foi).

5. GROUPES DE QUALIFICATION et POULES

Sans objet

6. PROGRAMME

Samedi 26 mai 2012	10 h00 - 12h30	Accueil, et confirmation des inscriptions
	14h00	1 ^{er} Signal d'avertissement pour plusieurs courses
	19h00	pot d'accueil
Dimanche 27 mai 2012	10h00	1 ^{er} Signal d'avertissement pour plusieurs courses
Lundi 28 mai 2012	10h00	1 ^{er} Signal d'avertissement pour plusieurs course
	A suivre	Palmarès et remise des prix

7. JAUGE

Des contrôles pourront être effectués à tout moment, avant ou pendant les courses.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

9. PARCOURS

Les parcours à effectuer, de type construits "banane, trapèze, ou triangle" seront définis par les instructions de course.

La zone de course en baie de La Rochelle sera définie par les instructions de course.

10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 s'applique, une pénalité comportant 2 tours.

11. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées est de 3 pour chacune des classes admises, pour que l'épreuve soit validée.

9 courses sont programmées pour les classes 505 et Fireball.

3 courses maximum pourront être courues chaque jour.

4 courses au moins devront être validées pour retirer le plus mauvais score.

Le calcul des points sera fait selon le système "à minima" de l'annexe A des RCV .

12 et 13

Sans objet.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course, relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des dommages matériels, blessures ou accidents qui pourraient survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés à la FFVoile, doivent justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. HEBERGEMENT

Voir les liens "Hébergements partenaires" sur le Site Internet : www.srr-sailing.com.

17. PARTICIPATION A L'ORGANISATION

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation, surveillance, émargement, pointage sur les bateaux du comité, sont invitées à se faire connaître auprès de la SRR, le mardi matin, au 05 46 44 62 44.

Société des Régates Rochelaises

Avenue de la Capitainerie

Port des Minimes

17000 LA ROCHELLE

